



Procès-verbal  
Conseil d'Administration  
du 04 juin 2009

Approuvé au conseil d'administration du  
**24 septembre 2009**

Le Conseil d'Administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 04 juin 2009 à 14h15 à la salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Monsieur MARTINA.

Membres du Conseil d'Administration		
M. MARTINA Daniel	Président de l'Université	Présent
Collège enseignants A		
Mme BAULANT Camille	UFR Droit, Economie et Gestion	Présente
M. DENECHERE Yves	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Présent
M. FRERE Pierre	UFR Sciences	Présent
M MOGUEDET Gérard	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines Vice-Président du Conseil d'Administration	Présent
M. NICOLAS Pascal	UFR Sciences	Présent
M. SAINT-ANDRÉ Jean-Paul	UFR Médecine	Présent
M. SAULNIER Patrick	UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé	Présent
Collège enseignants B		
M. BOUJON Christophe	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Présent
M.CLEDY Jean-Luc	IUT	Présent
M. CHRISTOFOL Hervé	ISTIA	Présent
M FRAILE Antoine	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines Vice-Président aux Ressources Humaines	Présent
Mme LERAY-RICHOMME Anne-Marie	UFR Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé	Présente
Mme REY Anne	IMIS - ESTHUA	Procuration à M. NICOLAS
M. TAILLEFAIT Antony.	UFR Droit, Economie et Gestion	Présent puis procuration à M. TAILLEFAIT
Collège BIATOSS		
M. LEMAITRE Bertrand	Services centraux - DSI	Présent
M HAMARD Patrick	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	Présent
Mme BERNARD Emilie	IMIS-ESTHUA	Absente
Collège étudiants		
M. DRONNE William		Absent
M. VINCENT-GUITTON Geoffroy suppléant de Mlle BARRAULT Auriane	UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines Fé2A	Présent
M. BERLAND Marc Suppléant de M. BENOITON		Présent
M. FUSEAU Quentin Titulaire	UFR Droit, Économie et Gestion UNEF	Présent puis procuration à M. BERLAND
M. CRESPIEN Benoît Titulaire	UFR Droit, Économie et Gestion UNI	Présent
Collège personnalités extérieures		
Mme POUPLIN Geneviève	Conseil Régional des Pays de la Loire	Absente
M. GAUDIN Christian	Conseil Général de Maine et Loire	Absent
M. RAOUL Daniel	Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole	Présent
Mme VERNEUIL Muriel	MEDEF Anjou	Présente
M. FOURCADE Alain	CFC-CGC	Présent
M. HAMON Bernard	Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire	Présent
M. DELEDEUILLE Michel	centre APEC d'Angers	Absent

Mme THOUIN Danielle	CFDT	Procuration à M. Moguedet
<b>Total membres statutaires : 31</b>		
<b>23 membres présents, 2 procurations, 6 membres absents</b>		

♦ **Membres statutaires à titre consultatif**

M. Henri-Marc PAPAVOINE - Secrétaire Général

M. GUEHO - Représentante du Recteur

Mme REMERAND - Agent comptable

♦ **Membres présents invités par le Président**

M. Didier LEGALL - Directeur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines

M. Daniel SCHAUB - Directeur de l'UFR Sciences

M. Olivier DUVAL - Directeur de l'UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé

M. Philippe VIOLIER - Directeur de l'IMIS-ESTHUA

M. Christian ROBLEDÓ - Directeur de l'ISTIA

M. Yves MEIGNEN - Vice-Président à l'Analyse Stratégique et à la Prospective

M. Jean-Louis FERRIER - Vice-Président du Conseil Scientifique

M. John WEBB - Vice-Président des Relations Internationales

M. Oliver VILLERET - Président de l'association Vox campus

♦ **Secrétariat de séance**

Mme Magali ANTHOINE - Secrétariat Général

◆ **Ordre du jour**

1. Informations .....	4
1.1. PRES UNAM : élection président UNAM.....	4
1.2. Passage aux responsabilités et compétences élargies .....	4
1.3. Masterisation des métiers de l'enseignement .....	4
1.4. Colloque entreprises-universités.....	4
2. Questions statutaires .....	4
2.1. Règlement intérieur de l'UFR Sciences .....	4
2.2. Règlement intérieur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences humaines. ....	5
2.3. Modification des statuts de l'université : article 5.4 : Commission du système d'information. ....	5
3. Convention Bibliothèque anglophone .....	6
4. Dispositions Budgétaires .....	6
4.1. Tarifs de la formation médicale continue .....	6
4.2. Tarifs de l'IMIS-ESTHUA .....	6
4.3. Tarifs du SUAPS .....	6
4.4. Tarif de la PFT .....	7
4.5. Droits à prestations spécifiques facultatifs .....	7
4.6. Profils et droits d'exonération.....	7
4.7. Action sociale : dispositif « Aide d'urgence rémunérations ».....	7
5. Enseignements et vie étudiante .....	8
5.1. Calendrier universitaire 2009-2010.....	8
5.2. Convention IUT/ Lycée Renaudeau relative à la LP Gestion de la Production Industrielle Spécialité : Gestion et Conception de Projets Industriels .....	8
5.3. Convention IUT/Lycée professionnel Technologique La Providence relative à la LP spécialité Management des organisations Management des PME-PMI .....	8
5.4. Convention IUT/DISTECH relative à la LP par Apprentissage Distech Commerce Spécialité Management et Gestion de Rayon .....	8
5.5. Convention IMIS-ESTHUA/IFEPSA relative au master mention métier du tourisme de l'Hôtellerie de la Restauration et des Loisirs .....	9
5.6. Demande de création du DU « Management territorial des services à la personne » .....	9
5.7. Convention IMIS-ESTHUA/AFP Fort de France en Martinique relative au Diplôme d'Université «Management territorial des services à la personne » .....	9
5.8. Accord cadre au sujet d'études de faisabilité, de projets innovants et événementiels, au sein du patrimoine départemental (IMIS-ESTHUA / Conseil général de Maine et Loire) .....	9
6. Procès-verbal du CA du 17 mars 2009 : rectificatif .....	9
7. Questions diverses .....	10
7.1. Situation à l'UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé.....	10
7.2. Primes des personnels Biatoss .....	10

◆ **Annexes**

M. MARTINA ouvre la séance à 14H30. Il annonce les modifications de l'ordre du jour :

- les points relatifs à la présentation de l'étude GPEEC et aux statuts du SUMPPS sont reportés,
- ajout d'un point relatif à l'action sociale dans les dispositions budgétaires.

## **1. Informations**

### **1.1. PRES UNAM : élection président UNAM**

M. MARTINA annonce qu'il a été élu président du PRES UNAM. Il rappelle le calendrier des prochains événements du PRES :

- Prochain CA : 19 juin 2009 (règlement intérieur et ouverture du PRES aux autres membres fondateurs et associés),
- lancement politique du PRES : 29 juin dans les locaux de l'école polytechnique de Nantes.

### **1.2. Passage aux responsabilités et compétences élargies**

M. MARTINA explique qu'une première liste d'universités passant aux RCE a été diffusée par le ministère et qu'une seconde paraîtra en juillet. Il rappelle que seules les universités dont le conseil d'administration s'est prononcé en faveur de cette demande peuvent figurer sur cette liste.

Pour un passage aux responsabilités et compétences élargies au 1<sup>er</sup> janvier 2010, le conseil d'administration devra donc se prononcer en juillet au plus tard. Il rappelle que la question sera posée après deux assemblées des personnels et une réunion des trois conseils afin que chacun puisse s'exprimer.

M. NICOLAS souhaiterait que les syndicats puissent s'exprimer sous la forme d'une présentation lors d'une de ces réunions publiques. M. BERLAND demande une explication du passage tournée vers les étudiants.

M. MARTINA leur répond qu'ils peuvent organiser des assemblées s'ils le souhaitent et que le dialogue sera ouvert après sa présentation à chaque réunion. Le processus démocratique lui semble tout à fait respecté.

### **1.3. Masterisation des métiers de l'enseignement**

M. MARTINA explique que la situation sur ce dossier a encore évolué. En effet, la commission Marois-Filâtre a été mise en place pour réfléchir sur des propositions de décrets du ministère alors que le projet semblait finalisé. La CPU a voté à l'unanimité un texte demandant le retrait de ces projets de décrets sous peine de se retirer de la commission.

Pour l'instant, les concours sont reconduits pour 2010 dans les mêmes formats et dans les mêmes conditions d'inscription que l'année dernière.

La question de la validation de l'année de M1 des candidats échouant au concours reste posée.

### **1.4. Colloque entreprises-universités**

M. MARTINA explique qu'il a participé avec M. MOGUEDET à un colloque national entreprises-universités sur le développement durable. Il a présenté à cette occasion les objectifs de l'enquête sur la vie étudiante.

## **2. Questions statutaires**

### **2.1. Règlement intérieur de l'UFR Sciences**

M. MARTINA explique que le projet de règlement intérieur de l'UFR Sciences a été légèrement amendé en commission des statuts. La partie sur les questions d'hygiène et sécurité et de l'accès aux locaux a été particulièrement appréciée et pourrait être étendue à l'ensemble des règlements intérieurs des composantes.

La modification du titre 5 des statuts de l'UFR Sciences, introduisant l'assesseur recherche dans la composition du conseil scientifique de l'UFR, est approuvée.

Le règlement intérieur de l'UFR Sciences est approuvé.

Ces décisions ont été adoptées à la majorité absolue des membres en exercice avec 25 voix pour.

## 2.2. Règlement intérieur de l'UFR Lettres, Langues et Sciences humaines.

M. MARTINA présente ce règlement intérieur aux administrateurs. Il est structuré de la même manière que celui de l'UFR Sciences.

M. BERLAND souhaite que les termes « Faculté » et « Doyen » soient retirés puisqu'ils ne sont plus règlementaires.

M. LEGALL estime que supprimer ces mots reviendrait à se défaire de symboles importants qui permettent une meilleure communication à l'extérieur.

M. TAILLEFAIT explique que ces mots sont porteurs d'un passé et d'avenir et qu'ils font le lien entre plusieurs périodes. Il remarque que Mme PECRESSE a employé le terme de faculté dans son discours présentant la loi LRU.

M. SAINT ANDRE confirme que ces termes sont indispensables à la communication internationale. Ils ont d'ailleurs été approuvés avec la charte graphique.

Le règlement intérieur de l'UFR Lettres, Langues, et Sciences humaines est approuvé à la majorité absolue des membres en exercice avec 23 voix pour et 2 contre.

## 2.3. Modification des statuts de l'université : article 5.4 : Commission du système d'information.

M. MARTINA explique que le CORI ne fonctionnait pas car les objectifs du STIC et de la DSI sont différents.

Cette nouvelle organisation répond à deux principes :

- certaines questions sont spécifiques au système d'information,
- l'utilisation pédagogique des nouvelles techniques d'information est indéniable

Même si des interfaces existent entre ces deux principes, la séparation des objets est indispensable.

Le système d'information doit être au service des usagers, la composition de la commission doit donc être large et elle doit permettre aux usagers de s'informer et de trouver des réponses à leurs problèmes.

A ses côtés, le COSI, groupe plus restreint, est constitué et rendra opérationnel les dossiers de la commission.

M. HAMON estime que cette commission est un excellent outil pour faire remonter les besoins des utilisateurs. L'architecture de la gestion de l'information sera un élément déterminant pour la réussite du passage aux RCE. M. MARTINA affirme que cette commission a été conçue en ce sens et elle s'appuie sur les remarques du rapport d'audit.

M. MARTINA présente la composition de cette commission. Des modifications sont apportées en séances :

- les représentants des conseils statutaires sont élus par leur conseil,
- l'ensemble des directeurs des services centraux sont membres de la commission
- le représentant du personnel BIATOSS siégeant au bureau de l'université est membre de la commission

La modification des statuts de l'université introduisant la commission du système d'information, son rôle et sa composition est approuvée à la majorité des membres en exercice avec 24 voix pour sous réserve des modifications précitées.

### **3. Convention Bibliothèque anglophone**

M. MARTINA présente la convention et se félicite de la place de l'université au sein de la Bibliothèque anglophone.

M. WEBB présente la Bibliothèque anglophone et indique le rôle essentiel de l'Université d'Angers dans sa constitution. L'institution cherche constamment à dynamiser son action envers les étudiants.

Il explique que la subvention que l'université accorde à la Bibliothèque anglophone a évolué depuis sa création. Elle est notamment calculée par rapport à nos effectifs et au soutien que l'on souhaite lui apporter. M. MARTINA propose d'augmenter la participation de l'université à 12 000 euros. Il indique que le terme « UCO » doit être remplacé par « association Saint Yves » et que le nom du recteur BEDOUELLE est mal orthographié.

La convention relative à la Bibliothèque anglophone et la subvention de 12 000 euros sont approuvées à l'unanimité avec 25 voix pour.

### **4. Dispositions Budgétaires**

#### **4.1. Tarifs de la formation médicale continue**

M. MOGUEDET présente les tarifs de la formation médicale continue et les modifications par rapport à l'année dernière. Il rappelle que les droits universitaires (droits de scolarité et médecine préventive) sont dus en sus.

Les tarifs de la formation médicale continue à partir de 2009-2010 sont approuvés à l'unanimité avec 23 voix pour.

#### **4.2. Tarifs de l'IMIS-ESTHUA**

M. MOGUEDET présente les tarifs de l'IMIS-ESTHUA. Il explique que les formations complémentaires Grespi et SST ne sont pas obligatoires.

M. NICOLAS demande pourquoi la formation SST n'est ouverte qu'aux étudiants de l'IMIS-ESTHUA.

M. MOGUEDET et M. VIOLIER ne voient pas d'inconvénient à ce qu'elle soit davantage accessible mais demandent à ce que cela se fasse sous réserve des capacités d'accueil de la formation.

Les tarifs de l'IMIS-ESTHUA à partir de 2009-2010 sont approuvés à l'unanimité avec 23 voix pour sous réserve que la formation SST soit accessible à l'ensemble des étudiants de l'université selon les capacités d'accueil. Les droits universitaires (droits de scolarité et médecine préventive) sont dus en sus.

#### **4.3. Tarifs du SUAPS**

M. MOGUEDET explique que les tarifs du SUAPS ont été très légèrement augmentés. M. MARTINA précise qu'une étude de coûts de ces locations sera demandée au contrôleur de gestion ; ce qui n'empêchera pas d'avoir des cibles d'utilisateurs.

M. NICOLAS évoque une éventuelle politique ciblée par rapport aux autres structures scolaires.

M. ROBLEDO s'interroge sur le tarif forfaitaire annuel de 100 € pour l'Apersu. Il ne comprend pas le circuit financier de ce processus : l'université fait payer une location à une association qu'elle subventionne.

M. MARTINA acquiesce et propose la gratuité pour l'Apersu et l'ASUA et une compensation de 200 € sur le prochain budget du SUAPS.

Les tarifs du SUAPS à partir de 2009-2010 sont approuvés à l'unanimité avec 23 voix pour sous réserve de la modification précitée.

#### 4.4. Tarif de la PFT

M. MOGUEDET explique que les tarifs de la PFT ont été votés au conseil d'administration du 29 janvier. Ils présentaient certaines erreurs et d'autres prestations sont proposées. Pour plus de clarté, il est proposé de les revoter dans sa totalité.

Les tarifs de la PFT sont approuvés à l'unanimité avec 23 voix pour.

#### 4.5. Droits à prestations spécifiques facultatifs

M. MOGUEDET présente les droits à prestations spécifiques facultatifs. Il précise que le droit du M1 FLE est de 500 € pour les primo entrants et de 250 € pour les redoublants. Il explique que le droit spécifique du SUAPS concerne les étudiants de l'université alors que celui de Vox campus est ouvert au public.

M. CHRISTOFOL estime que le coût du séminaire de rentrée de Vox campus est élevé.

M. PAPA VOINE explique qu'il s'agit des frais de fonctionnement du weekend de formation.

M. BERLAND estime que le droit du M1 Fle est illégal. M. LEGALL explique que la formation existe sous deux formes : en présentiel et à distance. Si l'étudiant choisit la formule à distance, il y a un suivi particulier. M. MARTINA précise que la loi dispose de droits spécifiques pour services supplémentaires identifiables pour les étudiants.

Les droits à prestations spécifiques facultatifs à partir de 2009-2010 sont approuvés à la majorité avec 21 voix pour et 2 abstentions sous réserve de la modification de ceux de M1 FLE.

#### 4.6. Profils et droits d'exonération

M. MOGUEDET présente les profils et droits d'exonération et apporte les corrections résultant des remarques du rectorat : pas d'exonération totale de la médecine préventive.

Mme GUEHO explique que la médecine préventive n'est pas un droit de scolarité, elle ne peut donc pas être exonérée par le président. Par contre un étudiant qui se serait déjà acquitté de ce droit à l'université ou ailleurs, n'a pas à la payer une seconde fois.

Les profils et droits d'exonération sont approuvés à l'unanimité avec 23 voix pour sous réserve que les profils doctorant et multiples inscriptions ne soient pas exonérés de la médecine préventive.

#### 4.7. Action sociale : dispositif « Aide d'urgence rémunérations »

M. FRAILE présente le dispositif d'aide à la rémunération pour les contractuels 10 mois financés sur budget Etat. Ce dispositif permettra à ces personnels reconduits l'année suivante de bénéficier d'une aide remboursable pendant les deux mois manquant.

M. TAILLEFAIT estime que ce dispositif peut être considéré comme une promesse d'embauche. Il faudra faire attention à n'accorder cette aide qu'aux personnels dont le renouvellement est certain.

M. HAMARD souhaiterait des précisions quant à la communication qui sera faite auprès des personnels concernés. M. FRAILE lui indique qu'elle sera réalisée par mail.

M. HAMARD, M. NICOLAS et M. BERLAND s'inquiètent de la date remboursement du fait du décalage avec le versement des allocations de recherche d'emploi (ARE) s'il y a du retard.

M. REMERAND leur répond que l'agent comptable peut octroyer des délais pour ces situations particulières sur présentation de justificatifs.

Le dispositif d'avance sur rémunération pour les personnels contractuels sur budget Etat à partir de 2009 est approuvé à l'unanimité avec 23 voix pour. Cette avance est de 650 € net par mois sur 2 mois maximum, financée par le budget de l'action sociale.



## **5. Enseignements et vie étudiante**

### 5.1. Calendrier universitaire 2009-2010

M. MARTINA est particulièrement attentif à la constitution des calendriers universitaires. Il souhaite que la pédagogie soit au cœur de ce calendrier. L'Université d'Angers, comme beaucoup d'universités, connaît des difficultés avec la seconde session : absentéisme, échec... Il faut, dans un premier temps, essayer d'allonger la durée de formation et dans un second temps, réfléchir à l'organisation de cette seconde session. Le calendrier présenté aux administrateurs répond à ces deux principes.

M. MARTINA communique aux administrateurs ses propos sur le sujet au CEVU. Un étudiant siégeant au CEVU a diffusé une interprétation erronée sur internet. M. MARTINA en profite pour rappeler le principe de base des assemblées : les débats sont confidentiels, seules les décisions et le procès-verbal approuvé par la dite assemblée sont publics.

M. TAILLEFAIT explique que toutes les universités n'ont pas de seconde session en licence et que cela n'a enclenché aucune action liée au contrôle de légalité rectoral. Il informe les administrateurs de la jurisprudence administrative sur le sujet. Juridiquement, la question peut être posée.

M. BERLAND soutient la position de M. MARTINA. Il considère également que seul le procès-verbal doit être communiqué. Selon lui, l'allongement de la durée des enseignements est positif mais le contrôle continu généralisé n'est pas dans l'intérêt des étudiants salariés.

M. BERLAND est satisfait de constater que la seconde session sera organisée l'année prochaine alors qu'un document officiel du groupe d'étude Licence de l'université l'estimait inutile.

M. MARTINA lui répond qu'il ne s'agit pas de la supprimer mais de réfléchir à une nouvelle organisation pour l'intérêt des étudiants.

M. NICOLAS estime que le contrôle continu n'a pas la même portée suivant les filières. Selon lui, une réponse uniforme sur l'ensemble du territoire quelque soit le niveau et la filière sera forcément néfaste. Il est favorable à une augmentation des heures de cours sans allongement des programmes pour une meilleure assimilation des connaissances pour les étudiants. Par ailleurs, il s'interroge sur l'avancement du calendrier des inscriptions des doctorants. M. MARTINA lui répond qu'il s'agit là encore d'une démarche pédagogique et qu'une certaine souplesse sera effectivement nécessaire pour les étudiants souffrant de difficultés spécifiques, notamment lié à un financement tardif. M. FRERE ajoute que la mise en place des nouvelles formations thématiques des doctorants nécessite ce calendrier.

M. TAILLEFAIT précise que l'UFR de Droit, d'économie et de gestion n'a pas présenté son calendrier des examens car il a été adopté à une courte majorité avec beaucoup d'abstention par le conseil de gestion. Il sera donc retravaillé.

Le calendrier universitaire 2009-2010, à l'exception du calendrier des examens de l'UFR Droit, économie et gestion, est approuvé avec 20 voix pour.

### 5.2. Convention IUT/ Lycée Renaudeau relative à la LP Gestion de la Production Industrielle Spécialité : Gestion et Conception de Projets Industriels

### 5.3. Convention IUT/Lycée professionnel Technologique La Providence relative à la LP spécialité Management des organisations Management des PME-PMI

### 5.4. Convention IUT/DISTECH relative à la LP par Apprentissage Distech Commerce Spécialité Management et Gestion de Rayon

M. CLEDY présente les conventions liant l'IUT. Il explique qu'elles concernent le contrat quadriennal.

M. SCHAUB demande si le partenariat est réel avec les partenaires privés. M. CLEDY et M. MEIGNEN confirment.

M. NICOLAS regrette les associations avec un lycée privé et une association d'entreprise. Il considère que des professionnels peuvent tout à fait intervenir dans ce genre de formation sans qu'il y ait association avec un consortium de la grande distribution qui réduit l'université à un simple prestataire de service. M. BERLAND rejoint l'argumentaire de M. NICOLAS.

M. CLEDY leur répond qu'il s'agit de licences professionnelles qui, par définition, sont liées au monde professionnel et qu'elles correspondent à une demande forte de la part des étudiants. L'université doit

s'associer au monde de l'entreprise.

M. MARTINA explique qu'il s'agit de conventions d'application d'habilitations votées en conseil d'administration. Pour ces licences en particulier, il affirme que l'université joue un rôle important dans ces partenariats.

La convention IUT/ Lycée Renaudeau relative à la LP Gestion de la Production Industrielle Spécialité : Gestion et Conception de Projets Industriels, notamment ses dispositions financières, est approuvée à l'unanimité avec 21 voix pour.

La convention IUT/Lycée professionnel Technologique La Providence relative à la LP spécialité Management des organisations Management des PME-PMI, notamment ses dispositions financières, est approuvée à la majorité avec 16 voix pour, 4 contre et 1 abstention.

La convention IUT/DISTECH relative à la LP par Apprentissage Distech Commerce Spécialité Management et Gestion de Rayon, notamment ses dispositions financières, est approuvée à la majorité avec 15 voix pour, 4 contre et 2 abstentions.

#### 5.5. Convention IMIS-ESTHUA/IFEPSA relative au master mention métier du tourisme de l'Hôtellerie de la Restauration et des Loisirs

M. VIOLIER présente la convention IMIS-ESTHUA/IFEPSA relative au master mention métier du tourisme de l'Hôtellerie de la Restauration et des Loisirs. Il explique qu'il s'agit d'un renouvellement. Cette convention permet de mutualiser les moyens et d'équilibrer les besoins.

La convention IMIS-ESTHUA/IFEPSA relative au master mention métier du tourisme de l'Hôtellerie de la Restauration et des Loisirs, notamment ses dispositions financières, est approuvée à la majorité avec 17 voix pour, 2 contre et 2 abstentions.

#### 5.6. Demande de création du DU « Management territorial des services à la personne »

M. VIOLIER explique que ce DU Management territorial des services à la personne est créé à la demande de l'AFPA de Fort de France en Martinique. Il précise que les enseignements ont déjà commencé. Les événements en Martinique ont engendré des retards dans la constitution des documents administratifs et la formation devait impérativement commencer en janvier pour bénéficier du financement régional.

M. LEMAITRE demande à ce que soit rajouté dans les objectifs de la formation les termes suivants : « des organisations spécialisées dans les services à la personne »

La demande de création du DU « Management territorial des services à la personne », notamment le tarif de la formation, est approuvée à l'unanimité avec 21 voix pour.

#### 5.7. Convention IMIS-ESTHUA/AFPA Fort de France en Martinique relative au Diplôme d'Université «Management territorial des services à la personne »

La convention IMIS-ESTHUA/AFPA Fort de France en Martinique relative au Diplôme d'Université «Management territorial des services à la personne », notamment ses dispositions financières (article 9 et 10 et annexe), est approuvée à l'unanimité avec 21 voix pour.

#### 5.8. Accord cadre au sujet d'études de faisabilité, de projets innovants et événementiels, au sein du patrimoine départemental (IMIS-ESTHUA / Conseil général de Maine et Loire)

M. VIOLIER explique que, dans le cadre du Master Métiers du tourisme, de la restauration, de l'hôtellerie et des loisirs, spécialité conseil en développement, l'université et le Conseil général de Maine et Loire entretiennent des relations par rapport à des projets précis. Il s'agit de concrétiser ces relations dans un accord cadre avec notamment la création d'un comité de pilotage.

L'accord cadre au sujet d'études de faisabilité, de projets innovants et événementiels, au sein du patrimoine départemental est approuvé à l'unanimité avec 21 voix pour.

### **6. Procès-verbal du CA du 17 mars 2009 : rectificatif**

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 mars 2009 est approuvé à l'unanimité avec 21 voix pour.

## **7. Questions diverses**

### **7.1. Situation à l'UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé**

M. MARTINA rappelle que le conseil d'administration a approuvé une procédure de recrutement des PAST. Ces procédures n'ont fait l'objet d'aucune remarque du rectorat et sont compatibles avec les textes en vigueur. Il explique qu'il a néanmoins demandé à Mme GUEHO de revoir le texte pour qu'aucune ambiguïté ne subsiste. L'objectif de cette procédure est de cadrer le recrutement des PAST dans le contexte d'une politique générale d'établissement.

Il rappelle que les postes de PAST sont des postes d'université répartis dans les composantes. L'organisation par département et filière relève de l'organisation interne des composantes. Par conséquent, c'est le directeur et son conseil de gestion qui doit conduire une politique d'affectation des postes qui lui sont attribués et pas le président de l'université.

De plus, les PAST sont recrutés sur des postes vacants, ils doivent être des professionnels et l'université ne doit pas être leur employeur principal. De ce fait, aucune carrière de PAST dans une université ne peut être envisagée.

Ces précisions apportées, M. MARTINA explique que le conseil de gestion en formation restreinte et le comité consultatif participent à la création d'une commission mixte.

En l'espèce, deux contrats de PAST à l'UFR des Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé sont arrivés à échéance. Il a été décidé qu'un poste de PAST du département de l'ISSBA serait redéployé vers le département Pharmacie.

Cette décision a conduit à la mobilisation d'étudiants craignant que ce redéploiement remette en cause le caractère professionnel de leur formation à l'ISSBA.

Même si cela pose des difficultés, les réactions hypertrophiées face à cet événement de la vie courante d'une composante semblent disproportionnées ; d'autant que la qualité des formations de ce département n'a jamais été remise en cause.

Pour M. MARTINA, ce type de problème interne doit être discuté et résolu en sein des composantes. Il ne doit pas forcément remonter à l'arbitrage du président de l'université.

M. DUVAL considère que cette procédure de recrutement permet de clarifier le rôle de chacun dans cette situation. Il confirme que le conflit doit être réglé en interne par d'autres moyens de compensation, sans que la décision du conseil d'UFR soit remise en cause.

M. CHRISTOFOL rappelle que les statuts et le règlement intérieur de l'UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé ont été approuvés par le conseil d'administration et que les relations entre les deux départements y étaient organisées. La démocratie passe par le vote de la majorité mais également par le respect des minorités et des règles que nous nous fixons.

M. CRESPIN demande si les examens se dérouleront normalement. M. DUVAL l'espère.

M. BERLAND considère que le véritable problème est le déficit de recrutement à l'université.

M. FRERE estime que l'image de l'université souffrira de cette situation maintenant que la presse s'en est fait l'écho. Selon lui, le conseil d'administration doit entamer une réflexion autour de la position que l'université doit adopter face à un tel comportement devant un problème interne.

M. MARTINA explique qu'il souhaite que la situation s'apaise. Si les événements restent à l'identique, il interviendra dans la presse.

### **7.2. Primes des personnels Biatoss**

M. MARTINA rappelle que l'université dispose d'une enveloppe de primes qui définit la contrainte financière d'attribution des primes des Biatoss de manière réglementaire. M. MARTINA estime que cette enveloppe est insuffisante par rapport à la taille de notre université et à la moyenne des autres universités. Ce problème est accentué par le fait que cette enveloppe concerne le corps des bibliothèques, l'ASU et les ITRF. L'affectation de ces primes est définie par les négociations des instances syndicales au niveau national. Tant qu'elle ne sera pas autonome, l'université détient une marge de manœuvre très limitée en la matière. Comme l'année dernière, M. MARTINA contactera le ministère de

manière très active et sous différentes formes pour l'alerter sur ce problème.

M. MARTINA estime qu'il faut aller plus loin. Une négociation pourrait être engagée sur une anticipation des flexibilités créées dans le cadre d'une politique de primes liée passage aux RCE.

M. LEMAITRE présente une pétition signée par 264 personnes en moins d'une semaine qui pourrait servir d'appui à une demande d'augmentation de l'enveloppe de primes au ministère. Il explique que dans le cadre des appels à projets liés à l'augmentation de la DGF, l'UNSA-SNPTES a monté un dossier en ce sens.

M. NICOLAS regrette que dans le cadre du passage au RCE, l'Etat se décharge et qu'une partie de la rémunération de fonctionnaires d'Etat devienne de la compétence du conseil d'administration de l'université.

L'ordre du jour étant épuisé, M. MARTINA lève la séance à 18H45.

**Le Président  
de l'Université d'ANGERS,**  
Daniel MARTINA



**Le Secrétaire Général  
de l'Université d'ANGERS,**  
Henri-Marc PAPA VOINE

